



Mairie de Lampaul-Guimiliau

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente le restaurant scolaire, ou le fera à la prochaine rentrée,

Vous trouverez ci-joint :

- ↪ 1 **fiche de renseignements** par enfant, merci de la vérifier et de la corriger en rouge. À retourner en mairie **pour le 5 juillet 2019**.

Les réservations se font sur **le Portail Famille via votre adresse mail** (merci de nous la communiquer).

- ↪ **Uniquement pour les nouvelles inscriptions ou en cas de changement de compte bancaire, en y joignant obligatoirement un RIB/IBAN :**
Un document SEPA à **télécharger sur le site de la commune ou à retirer en MAIRIE**, les deux parties : « la demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement » **sont à remplir et à signer (+ RIB)**.

A consulter sur le site de la commune :

- ↪ Le **règlement intérieur (dont les articles 4 et 5 qui précisent les modalités d'inscription et du règlement des repas)**. *Merci de le lire attentivement* et de le conserver.
- ❖ Si votre enfant a une **allergie alimentaire reconnue**, nous vous remercions de nous contacter **RAPIDEMENT** afin de mettre en place la procédure adaptée (dossier PAI).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Daniel LE BEUVANT,
Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires

N.B : Site de la Mairie : www.mairie-lampaul-guimiliau.fr